

PROCÈS VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2025

* * * * *

Lundi 22 septembre 2025 à 18h30 se sont réunis en salle du conseil les membres du Conseil Municipal de Saint-Désirat sous la présidence de Thierry LERMET, Maire, dûment convoqués le lundi 15 septembre 2025.

PRÉSENTS(ES) : CHOMEL Lilian - CROUZET Laurence - DESCORMES Alain - DUCOING Stéphane

FURMINIEUX Magali - LERMET Thierry - MALSERT Eliette – MONTABONNET Christophe

SAUREL Virginie - SÉNÉCHAL Sylvie - SIGNOVERT Jacky

ABSENTS(ES) EXCUSÉS(ÉES) : LOURME Françoise pouvoir à CROUZET Laurence - AIMÉ Véronique pouvoir à SÉNÉCHAL Sylvie

ABSENTS(ES) : POSE Guillaume - LEMOINE Catherine

SECRETAIRE DE SÉANCE : Mélissandre LOISEAU

* * * * *

APPROBATION DU PV DU 23 JUIN 2025

D2025 09 21 – COMPTABILITÉ – AFFECTATION DU RÉSULTAT DU CFU

M. le Maire informe le Conseil que la délibération D 2025 03 08 relative à l'affectation du résultat du CFU prise lors du conseil du 24 mars 2025 comporte une inversion de chiffre et qu'il convient de procéder à son retrait

Suite à la présentation du compte Financier Unique 2024 et après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de retirer la délibération D2025 03 08 du 24 mars 2025
- **DÉCIDE** d'affecter 179 357,09 € en investissement au compte 1068
- **CHARGE** M. le Maire et/ou son Adjointe aux finances à effectuer toutes les démarches utiles à la mise en œuvre de la présente délibération

D2025 09 22 – COMPTABILITÉ - DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Mme SÉNÉCHAL informe le conseil que lors de l'établissement du budget, des crédits insuffisants ont été provisionnés pour les amortissements. Il convient donc de les régulariser.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
Article 681 – chapitre 042		3 792,50		
Article 023 – chapitre 023	3 792,50			
INVESTISSEMENT				
Article 2804182 – chapitre 040				3 792,50
Article 021 – chapitre 021			3 792,50	
TOTAL	3 792,50	3 792,50	3 792,50	3 792,50

Afin de rectifier l'imputation des mandats et/ou titres émis ou à émettre, le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré à l'unanimité :

- **VALIDE** la décision modificative décrite ci-dessus.
- **CHARGE** M. le Maire et/ou son Adjointe aux finances à effectuer toutes les démarches utiles à la mise en œuvre de la présente délibération

D2025 09 23 : ANNONAY RHÔNE AGGLO – CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA CRÉATION ET LA GESTION D'UN SITE DE COMPOSTAGE COLLECTIF

Il est rappelé au conseil l'obligation aux collectivités de proposer la mise en place du tri à la source des biodéchets. La commune avait répondu favorablement à l'appel à projet lancé par l'agglomération et un emplacement avait été validé en mars 2024 sur le parc des cerisiers.

En attente de la finalisation des travaux et de référents volontaires pour sa mise en place ce projet avait été mis en suspens. Les travaux étant terminés et les volontaires ayant été trouvés il convient donc de réactiver cette démarche et par la même approuver la convention de partenariat avec Annonay Rhône Agglo pour la création et la gestion de ce site de compostage collectif.

Il est donné lecture de cette convention que les conseillers avaient au préalable reçu lors de la convocation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité:

- **APPROUVE** cette convention
- **AITORISE** Monsieur le Maire d'effectuer toutes démarches et signatures utiles et nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

* * * * *

QUESTIONS DIVERSES

Affaire Courbier : M. Courbier, après avoir été débouté en appel n'a pas souhaité aller plus loin dans la procédure. Il a été condamné à verser à la commune la somme globale de 4 925,08 €. Ces ressources étant limitées, sur les conseils de notre avocate, il a été accepté un échéancier de 200,00 €/mois pour le règlement de cette dette.

Points travaux : Aire de loisirs pour rappel des nouveaux jeux y ont été installés mi-juin. Un banc similaire à ce qui a été mis en place sur le Parc des cerisiers y sera implanté prochainement, de même que le banc béton endommagé de la place Simone Veil car ce dernier sera remplacé, comme prévu, par un nouveau (coût pris en charge par les assurances). Chemin de Lantizon : à l'entrée de la rue du Coteau, une coupée d'eau suivie d'un enrobé ont été réalisés afin de canaliser les coulées de boue venant de ce chemin. L'entreprise Ferlay Frères a réalisé ces travaux pour un montant h.t. de 4 641,00 € (5 569,20 € TTC). Parc des Cerisiers : les derniers travaux relatifs au Parc sont aussi terminés, avec la mise en service de l'arrivée d'eau potable au bungalow. Un grand merci à Alain pour avoir changé la robinetterie. Chemin de la Madone : l'entreprise Aimé a réalisé les travaux validés lors du conseil du 28 avril. Il est rappelé, que bien que réticente à la bétonisation des chemins, la commune a été convaincue par les conseils des professionnels et des utilisateurs de bétonner certains secteurs afin de pérenniser les accès. Chemin de la Croix à Brunieux : des travaux similaires seront conduits prochainement toujours par l'entreprise Aimé. Rue du Ruisseau : suite aux intempéries du 17 octobre 2024 un dossier de DSEC (Dotations de Solidarité) avait été déposé précisant les travaux à réaliser. À ce jour nous n'avons pas de retour, mais il est cependant jugé nécessaire de réaliser les travaux de réfection de la rue du ruisseau. Le devis approuvé lors du conseil de février sera validé cette semaine. C'est l'entreprise Cheval qui aura en charge ces travaux.

Points finances : un échéancier présentant les recettes et les dépenses jusqu'à la fin de l'année est présenté aux conseillers. En incluant les dépenses liées aux travaux énumérés plus haut et une grande partie du remboursement du prêt relais souscrit fin mars 2024, il serait possible de réaliser les travaux demandés par la délégation des habitants de Brunieux reçue lors du dernier conseil : chemin de Mouchon. Après discussion, le conseil valide les travaux Chemin de Mouchon qui seront confiés à l'entreprise Garnier TP pour un montant h.t. de 10 180,76 € (12 216,91 € TTC). Il est précisé que ces travaux incluent la mise en place d'une tête d'aqueduc de sécurité pour canaliser le ruissellement des eaux pluviales venant du chemin des Près Longs. M. le Maire signale qu'ainsi, ce sont 4 entreprises différentes du territoire qui auront travaillé pour la commune sur les chemins et la voirie. Il remercie le travail réalisé conjointement avec Mélissandre et Sylvie Sénéchal pour la bonne gestion des finances qui ont permis la réalisation de tous ces projets et la contribution de Véronique Aimé pour aller chercher et obtenir les subventions auprès du Département.

Salle communale : un nouveau réfrigérateur, plus adapté aux besoins, a été installé en remplacement de l'ancien. Coût : 875,24 TTC. L'ancien, toujours fonctionnel, sera mis dans la petite salle comme complément possible.

Commerce : suite aux problèmes relatifs aux menuiseries nous avons rencontré Habitat Dauphinois et son Maître d'œuvre le 25 juillet dernier. L'entreprise Valette, mandatée par Habitat Dauphinois est intervenue ce mois-ci et a réalisé des travaux d'ajustements. Ceux-ci sont jugés insuffisants et cela a été signalé à Habitat Dauphinois.

Place Simone Veil : ce même jour nous avons interpellé Habitat Dauphinois au sujet du descellement de pierres sur les murets et celui du parement en pierre sur une façade. Le premier point a été solutionné mais le parement n'a toujours pas été rescellé. Cela a aussi été signalé à Habitat Dauphinois.

Schéma directeur : il devrait commencer cette fin de mois avec la pose des lanternes par la société Lapize.

Antenne Relais : Free a repositionné le pylône sur une parcelle appartenant à la commune de Saint-Désirat afin de ne plus impliquer administrativement la commune de Saint-Étienne-de-Valoux sur cette réalisation. Cette relocation, sur un point plus élevé, permettra de réduire la hauteur du pylône. Il ne mesurera plus 30 mètres mais 24 mètres. Un nouveau Dossier d'Information Mairie (DIM), intégrant cette évolution, a été remis en mairie en juin. Il est présenté aux conseillers. M. Le Maire rappelle que bien que sur ce dossier l'option de surélever les antennes existantes est toujours la priorité elle semble s'éloigner. Les services de la Préfecture ont été à nouveau interpellés sur cette option. À ce jour aucune DP n'a été déposée pour ce dossier, mais si c'est le cas, et que l'option de réhausse n'est pas possible, elle sera validée conformément à la décision prise lors du conseil de juin.

OAP les Grangettes : le marché sur une étude pré-opérationnelle du secteur des Grangettes a été publié cet été. L'ouverture des plis sera faite ce mercredi. les conseillers intéressés pour y participer sont les bienvenus. Pour rappel, la commune est aidée dans ce projet, techniquement par le service urbanisme d'Annonay Rhône Agglo et Epora et le sera financièrement par Epora et la DDT.

Personnel communal : M. Stéphane Ducoing fait part au conseil des difficultés à gérer l'employé communal. Non-respect des consignes de sécurité et des tâches de travail qui lui sont données. Mme Aimé, absente ce soir, a fait part aussi de son mécontentement pour des raisons similaires. M. le Maire a conscience de cette situation, il recevra prochainement l'employé pour un entretien.

STS Composite : il est donné lecture aux conseillers du courrier envoyé par les Élus du CSE de STS composite. Ce courrier d'information alerte les pouvoirs publics et représentant politiques du territoire d'une situation de l'entreprise jugée plus que préoccupante par le CSE. M. le Maire informe les conseillers qu'une rencontre avec le président d'Annonay Rhône Agglo et le Vice-Président en charge de l'économie est en cours de programmation et qu'il y sera présent. Rencontres avec les responsables de l'entreprise et les élus du CSE. Il est rappelé que l'économie est une compétence de l'Agglomération.

Remerciements : M. Le Maire fait part des remerciements reçus par l'association "Vivre Mieux" pour la subvention accordée par le conseil.

Inauguration Parc des Cerisiers et Bibliothèque Agence Postale : M. Le Maire remercie Mélissandre Loiseau ainsi que l'ensemble des conseillers qui ont aidé au bon déroulement de cette journée.

Questions conseillers : M. Montabonnet revient sur la problématique du passage des poids lourds sur le chemin des Grands Champs et sur l'impact sur sa propriété (talus fragilisé). Après échanges avec les conseillers, il lui est expliqué que le passage est autorisé et que de plus il est nécessaire pour l'activité de la Distillerie Gauthier. Une activité qui d'ailleurs a évolué en diminuant fortement son flux de poids-lourds. Mme Saurel fait part au conseil des problèmes de visibilité au niveau du stop des Gourdannes donnant sur la route de la mairie. L'employé communal sera missionné pour voir ce qu'il est possible de faire pour solutionner ce problème